

# ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

\*\*\*\*\*

Le Maire de la Commune de Saint Paul Lez Durance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles L. 411-1 à L 411-7 et R.417-10

VU la demande du 22/04/2024, par Monsieur Raphaël ANTUNES représentant la société « GREGORI PROVENCE », concernant la demande d'occupation de 2 places de stationnement (après le tabac ) pour permettre le stationnement d'engins de chantier pour la bonne réalisation du chantier des travaux de requalification du Centre Village à Saint Paul Lez Durance.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer le stationnement gênant des véhicules afin de garantir la sécurité des usagers, des riverains et des personnes ainsi que des biens au droit du chantier ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de réglementer cette action ;

## ARRETE

**Article 1** : Afin de permettre le positionnement des bacs à ordures ménagères pour les travaux de la Grand Rue, il est interdit de stationner sur les 2 places de stationnement à l'intersection de la Grand Rue et Avenue de la Libération (réservé aux véhicules de chantier)

**Du 10 Mai au 21 Mai 2024**

**Article 2** : Cette interdiction ne concerne pas l'accès des véhicules de chantier notamment de la société GREGORI PROVENCE et ses éventuels sous-traitants et intervenants sur le chantier.

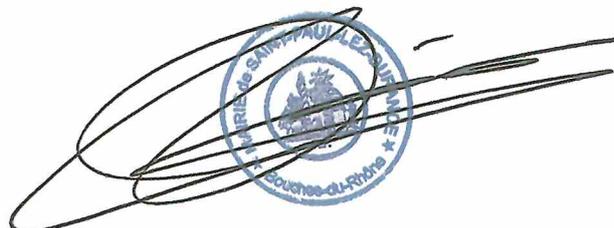
**Article 3** : L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule non autorisé en infraction avec l'interdiction édictée à l'article 1 sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route. Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Les panneaux de circulation réglementaire seront installés par le prestataire des travaux, Société GREGORI PROVENCE.

**Article 5** : Les services techniques, la Police Municipale, la Brigade de Gendarmerie de Peyrolles en Provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Paul-Lez-Durance, le 26/04/2024

Pour le Maire,  
COURRIAS Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint



### Objet :

**INTERDICTION DE  
STATIONNEMENT**

**GRAND RUE**

**(2 places de  
stationnement  
réservées au chantier)**

**Travaux de  
requalification du  
centre village**

**N° 056 / 2024**